

Objectif 1.1.1 : Mieux connaître et partager la connaissance sur les patrimoines naturel, culturel et paysager

Objectif 1.1.1 : Mieux connaître et partager la connaissance sur les patrimoines naturel, culturel et paysager

- **Mesure 1.1.1.1. : Poursuivre les inventaires de la biodiversité**

Dans les coeurs terrestres ou marins, la connaissance du patrimoine naturel existant par des inventaires sur les différents taxons reste une priorité. La flore vasculaire est en effet bien connue au niveau taxonomique mais il reste un travail important sur la répartition, les assemblages et l'écologie des espèces, de même que sur la faune vertébrée. Sur la flore non vasculaire (champignons, lichens, mousses et algues), même si l'exploration est en cours, il reste un vaste chantier d'inventaires à mener, de même que sur les invertébrés.

Le lancement de programmes d'inventaire exhaustif de type ATBI (All Taxa Biodiversity Inventory ou inventaire généralisé de la biodiversité) sera soutenu pour approfondir la connaissance. L'établissement public du parc national favorisera la mobilisation des compétences au sein de la région caraïbe dans le cadre d'actions de coopération, à l'exemple en milieu marin des inventaires des éponges réalisés par des spécialistes venu de Cuba en 2009 et 2010. [...]

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Établissement public du parc national ;
- Laboratoires de recherche ;
- Muséum national d'histoire naturelle ;
- Conservatoire botanique ;
- Associations.

[...]

- **Mesure 1.1.1.3. : Étudier le fonctionnement des écosystèmes**

L'étude du fonctionnement des écosystèmes est une science complexe qui implique souvent des approches pluridisciplinaires, que l'établissement aura à favoriser avec l'appui de son conseil scientifique. Les notions de solidarité écologique entre les coeurs et leurs périphéries devront être approfondies, de même que les écosystèmes présents dans les coeurs devront être analysés au regard de leur place dans des ensembles fonctionnels plus étendus. Les interactions entre coeurs terrestre et marins sont des sujets propices à des études sur le fonctionnement et les flux entre écosystèmes. Un exemple est l'implantation d'un réseau de placettes forestières permanentes en partenariat avec l'ONF et l'UAG, qui doit suivre la croissance, la mortalité et le recrutement des arbres qui composent les grands types de forêts hygrophiles.

Face à des menaces sur la biodiversité telles que les changements globaux ou les espèces exotiques envahissantes, la mise en place de protocoles de suivis pérennes des écosystèmes

Objectif 1.1.1 : Mieux connaître et partager la connaissance sur les patrimoines naturel, culturel et paysager

et la définition d'indicateurs sont indispensables pour évaluer les impacts et éventuellement mettre en place des mesures de prévention. Sur ces deux enjeux, on peut citer en exemple le suivi du blanchissement des coraux, de l'invasion du poisson-lion, de l'évolution du trait de côte ou encore de l'étagement altitudinal des orchidées et des mousses. Ces protocoles de suivi intègrent déjà ou sont susceptibles d'intégrer des réseaux régionaux et internationaux afin de mesurer les impacts à des échelles macro-régionale.

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Établissement public du parc national ;
- Initiative française pour les récifs coralliens ;
- Office national des forêts ;
- Laboratoires de recherche ;
- Associations.

[...]

Page 4 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3802

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-18 13:58